

Tout Personnel**Décembre 2025 - n° 353****Avenir de l'ONF : ça se précise****Un CA ONF historique !**

Lors du dernier Conseil d'administration de l'ONF, le SNUPFEN-Solidaires a réussi à soumettre au vote une résolution : une première pour un syndicat !

Celle-ci avait pour but la défense de l'emploi à l'ONF, dans la continuité de toutes nos actions en la matière entamées depuis de nombreuses années notamment auprès des parlementaires, et qui ont permis l'annulation des suppressions d'effectifs ces trois dernières années. Après une longue suspension de séance et des débats très animés, nos efforts ont porté : même les représentants des ministères n'ont pas voté contre (abstention). Quant aux autres membres, présidente incluse, ce fut un grand pour !



Cette [résolution](#) ainsi adoptée nous aide grandement dans la lutte pour le maintien des emplois dans notre Établissement public, a contrario de ce qui est prévu dans le projet de loi de finances (PLF) 2026.

Un projet de loi de finances chaotique et plus qu'incertain

Comme depuis des années, le Snupfen s'est engagé dans la [bataille du PLF](#), non seulement pour obtenir le maintien des effectifs, mais également leur nécessaire augmentation.

C'est ainsi que dès la commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale, nous avons pu faire adopter un [amendement](#) prévoyant la création de 478 ETP supplémentaires, correspondant à un par service, afin de commencer à compenser un peu l'hémorragie subie depuis le Plan pour l'office (PPO) de 2002 qui a abouti en

une vingtaine d'années à la suppression de pas moins de 40 % des emplois à l'ONF, tous statuts et métiers confondus !

Mais le chaos à l'Assemblée, aggravé par la dernière dissolution, n'a pas permis l'examen de la seconde partie (dépenses) avant envoi du PLF au Sénat, grevant de fait notre amendement. Le Sénat a également pris du retard, compromettant la suite de la navette parlementaire pour une seconde lecture à l'Assemblée nationale, après commission mixte paritaire, ce qui nous aurait permis de réintroduire notre amendement.

Par ailleurs, au vu de la situation, il est fort probable que le PLF 2026 n'aille pas à son terme en matière de débat parlementaire, et se solde par un 49.3, une loi spéciale ou ordonnances...

Mais nos efforts n'ont d'ores et déjà pas été vains car on peut raisonnablement tabler sur un amendement qui annulera la baisse des effectifs prévue pour 2026 et 2027, la résolution adoptée au CA ayant également eu une forte incidence sur le débat !

Un futur contrat État/ONF pressenti comme plutôt favorable

Parallèlement, le futur contrat État/ONF 2026-2030 est en passe d'être finalisé. À cet effet, le Snupfen a fourni à la mission interministérielle chargée du rapport préparatoire une [évaluation du précédent contrat](#), les [perspectives pour le prochain](#) ainsi qu'un [volet spécifique DOM](#). Ces éléments (seules contributions syndicales écrites fournies en amont des auditions par les inspecteurs de la mission) ont suscité suffisamment d'intérêt pour que le [rapport de la mission](#) reprenne pour partie un certain nombre de nos recommandations.



Nous sommes désormais en phase de finalisation du contrat et un état d'avancement des orientations stratégiques sera présenté lors du prochain Conseil d'administration le 16 décembre prochain, expurgé des éléments liés aux effectifs et aux moyens, en attendant les décisions retenues au PLF.

En résumé, nous avons bon espoir d'obtenir le maintien des effectifs pour la quatrième année consécutive malgré une fois encore les projets de baisse.

Certes, avec une augmentation des missions nous ne saurions nous en contenter, mais ce changement de paradigme politique augure de perspectives favorables pour le PLF 2027 dans un contexte stabilisé. Nous serons là encore au rendez-vous !